

27. Maracaitiötiä. S'étend depuis Pesmatotafaro jusqu'à
Purooa presque soixante ou deux cent cinquante brasses sur environ
soixante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Goussomoo
jusqu'à Purooa, sur environ cent brasses aussi. Wpshépeho
a-Pao est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Wpshépeho a-Pao.

28. Maracaitiötiä. S'étend depuis Punaomoo jusqu'à Uta
sacaitiötiä, sur environ trois cent brasses. Il s'étend aussi
depuis la rivière jusqu'à le terrain de Goussomoo sur
environ cent brasses. Wahimhan-a-Warow est le proprié-
taire de ce terrain.
Signé: Wahimhan-a-Warow.

29. Veihi. S'étend depuis le terrain de Pao jusqu'à Uta
sacaitiötiä sur environ deux cent brasses. Il s'étend aussi
depuis la rivière qui sépare le terrain de Goussomoo jusqu'à
Uta sacaitiötiä qui sépare Uta sacaitiötiä sur environ deux cent brasses
aussi. Uta a-Tara est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Uta a-Tara.

30. Pápeete. S'étend depuis l'entrée de Goussomoo jus-
qu'au milieu de la rivière, sur environ trente
quatre brasses de largeur. Il s'étend aussi depuis la
grande route jusqu'au dessus de la montagne, sur
environ cent brasses. Pannere est le propriétaire
de ce terrain. Une partie de cette terre est devenue le
propriétaire du Gouvernement.
Signé: Pannere.

31. Pápeete. S'étend depuis la rivière jusqu'à la route